Ministère d'Etat des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance

République de Guinée Travail – Justice – Solidarité



DECLARATION

DE

SON EXCELLENCE MADAME CHERIF NANTENIN KONATE, MINISTRE D'ETAT DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE A LA 55^{EME} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

> New – York, lundi 28 février 2011 S.V.P., Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente;

Permettez- moi, tout d'abord, de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la présente session.

Je saisis cette occasion pour vous assurer du soutien total de ma délégation dans l'exercice de votre exaltante charge.

Qu'il me soit aussi permis, au nom de ma délégation, du Gouvernement Guinéen et singulièrement de Son Excellence le Professeur Alpha CONDE Président de la République, Premier Président démocratiquement élu, de saluer la tenue de la présente Session de la Commission de la Condition de la Femme.

La République de Guinée souscrit aux déclarations faites par le Mozambique et l'Argentine respectivement, au nom du Groupe Africain et du Groupe des 77 et de la Chine.

Le gouvernement guinéen se réjouit du lancement officiel de la nouvelle Entité de l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU/FEMMES.

Il se félicite de la nomination de Madame Michelle Bachelet à sa direction, et adhère pleinement à son ambitieux programme de travail centré sur les cinq thèmes prioritaires choisis.

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie la communauté internationale pour son soutien au processus électoral ayant conduit notre pays à une vie constitutionnelle normale.

Egalement, nous accueillons chaleureusement l'inscription de la Guinée à l'ordre du jour de la Commission de la Consolidation de la paix des Nations Unies et la mise en place d'une formation en faveur de la Guinée.

Je souligne avec fierté que mon pays connaît aujourd'hui une avancée significative dans la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820,1888 et 1889 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur femme, paix et sécurité et leur inscription dans le Curricula des forces de défense et de sécurité.

Madame la Présidente,

C'est l'occasion pour moi de citer les dispositions urgentes et prioritaires prises par le Président de la République dès son accession à la magistrature suprême de notre pays; à savoir: la gratuité des soins médicaux pour les femmes, du début de la grossesse jusqu'à l'accouchement; pour la petite enfance, de la naissance jusqu'à 5 ans, ainsi que la suppression de l'impôt per capita.

L'éducation constitue un droit fondamental pour tout individu. La Guinée s'est engagée à réaliser ce droit pour tous d'ici 2015.

Dans ce cadre, elle est soutenue par plusieurs partenaires techniques et financiers tels que; l'ACDI, l'UNICEF, l'UNFPA, la Banque Mondiale que nous remercions profondément.

Pour l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, une Lettre de politique a été adoptée dans le but de promouvoir la formation formelle et informelle et de favoriser l'équité entre filles et garçons.

Il faut souligner que des projets sont mis en place pour l'accroissement du taux de fréquentation féminine dans les filières techniques et en vue de la réduction des inégalités entre hommes et femmes dans les domaines du travail et de l'emploi.

En dépit de ces efforts, les disparités persistent entre filles et garçons, aggravées par le poids des pesanteurs socioculturelles, de l'analphabétisme, des maladies telles que le VIH/SIDA, de la malnutrition et des violences.

Madame la Présidente,

S'agissant de la violence, il subsiste encore des pratiques telles que l'exploitation et le trafic des personnes, les mutilations génitales féminines (MGF) et autres formes de violences à l'égard des femmes et des filles. Ces violations graves des droits fondamentaux sont plus que des atteintes à la personne humaine; elles compromettent le développement, la paix et la sécurité de toute la société.

C'est dans cette optique que le Gouvernement Guinéen a adopté un document de stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en janvier 2010 avec le soutien du FNUAP, de l'UNICEF, du PNUD et de l'OMS.

Cette stratégie s'articule autour de :

- La Prévention ;
- La Prise en charge des victimes et auteurs des Violences Basées sur le Genre ;
- La Recherche;
- La Lutte contre les violences spécifiques ;
- La Coordination.

L'importance de ce chantier nécessite un financement adéquat à rechercher et à mobiliser.

Madame la Présidente.

Plus que jamais, la femme et la fille doivent être au cœur du nouveau millénaire parce qu'elles demeurent les promotrices et les garantes d'un monde de progrès pour tous, un monde de justice et de paix, un monde de sécurité et de partage.

Pour terminer, qu'il me soit permis de transmettre les vœux de réussite et de succès, à nos assises, de Son Excellence le Professeur Alpha CONDE Président de la République de Guinée.

Je vous remercie.